

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article829>



Le SNES 89 reçu au ministère jeudi 31 mars : préparons ensemble ce RDV important pour l'école dans l'Yonne



Yonne - Départements - Yonne - Plan d'urgence pour l'école dans l'Yonne -
Publication date: jeudi 24 mars 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Comme vous l'avez lu dans nos dernières publications le secrétariat départemental du **SNES 89**, en collaboration avec ceux du **SNUipp 89** et de la **FSU 89**, s'est fortement impliqué dans la prise en charge du rapport de l'Inspection générale sur l'état du système scolaire dans l'académie de Dijon et plus particulièrement de sa partie consacrée au département de l'Yonne.

Nous avons, depuis la publication officielle de ce rapport, début février :

â€” analysé, fait et publié une synthèse de ce rapport pour diffusion à tous les personnels du second degré
â€” rencontré le recteur et l'inspecteur d'académie (compte rendu de la rencontre publié dans un tract snes89 à tous les personnels)

â€” rencontré le président du conseil général de l'Yonne,

â€” écrit à tous les élus politiques du département,

â€” demandé et obtenu une audience auprès du nouveau préfet de l'Yonne (nous serons reçus vendredi 25 mars)

â€” **demandé et obtenu une audience au ministère : nous serons reçu jeudi 31 mars.**

Que ce soit auprès des « officiels » de l'administration, auprès de nos collègues, auprès des élus politiques ou auprès de nos partenaires au sein du collectif « *L'école que nous voulons dans l'Yonne* », nous avons, jusqu'à maintenant, réussi à démontrer que **nous sommes des interlocuteurs incontournables et crédibles pour qui veut « réformer » dans le sens du progrès le système scolaire dans l'Yonne.**

Tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant a reposé sur le secrétariat départemental, soit 6 personnes. Nous ne pouvons envisager de mener la partie qui va se jouer maintenant avec le ministère dans les mêmes conditions : si le secrétariat est à même de dépiauter les documents du CTPD ou du CTPA pour voir où sont les manques et les carences les plus criantes, il ne peut deviner la réalité concrète vécue, chaque jour, par les collègues dans chaque établissement.

Le ministère ne se contera pas d'arguments du style « *le taux d'encadrement des élèves de l'Yonne est inférieur à ceux des autres départements* » pour nous octroyer des moyens supplémentaires.

Nous avons absolument besoin, pour garder notre crédibilité et avoir quelques chances d'obtenir gain de cause, que vous nous aidiez.

Nous vous demandons donc de bien vouloir consacrer quelques instants de votre temps pour répondre, même partiellement, au questionnaire à télécharger ci-dessous (une version papier a été envoyée aux correspondants SNES dans chaque établissement). Plus les réponses seront nombreuses et argumentées, plus nous aurons de poids dans la négociation serrée que nous aurons à conduire jeudi 31 mars.

Pour simplifier la lecture de votre message en retour, merci d'indiquer vos réponses dans une autre couleur que celle du questionnaire (répondre là où est indiqué un « ® »).

– <!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

<!--

@page { size: 21cm 29.7cm; margin: 2cm }

P { margin-bottom: 0.21cm; color: #000000 }

P.western { font-family: 'Arial'; font-size: 12pt; so-language: fr-FR }

P.cjk { font-family: 'Andale Sans UI', 'Arial Unicode MS'; font-size: 12pt; so-language: }

P.ctl { font-family: 'Tahoma'; font-size: 12pt }

-->

Questionnaire

SNES-FSU 89

pour

aider l'audience au ministère jeudi 31 mars.

À

Fiche

d'identité de votre établissement :

À

Nom

et lieu de l'établissement : @À À À À À À À À À À À À À À À À

À

À-À **Population scolaire :**

oÀ À À À À À À À À À

Rurale ou urbaine ? @À À À À À À À À

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Socialement favorisÃ©e ou dÃ©favorisÃ©e ?

Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Parents prÃ©sents ou peu prÃ©sents ? Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Remarques

complÃ©mentairesÂ :Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

Â-Â **RÃ©sultats**

scolaires :

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Taux moyen de redoublement par niveau : Â®Â Â

Â Â Â Â Â Â

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Pour les collÃ©ges, taux de passage en 2nde : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Taux moyen de rÃ©ussite aux examens : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

-

Brevet : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â

-
Bac (selon les sÃ©ries) : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

Situation
locale :

Â

Â-Â **MatÃ©rielle :**

Y

a-t-il dans votre Ã©tablissement des manques criants qui seraient prÃ©judiciable Ã la rÃ©ussite des Ã©lÃ©ves (matÃ©riel informatique, absence de vÃ©ritable CDI, connexion internet, matÃ©riel scientifique, lieux de dÃ©tente pour les Ã©lÃ©ves â€¦) ?

Â®Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

Â-Â **Pilotage de**
l'â€™Ã©tablissement :

Comment

est ressenti, par les collègues, la manière dont le chef d'établissement assume son rôle (autoritaire, laxiste, compétent, dynamique (trop ? pas assez ?), sensible aux problèmes personnels ou professionnels, etc) ?

À À À À À À À À

À

Comment,

vous, ressentez-vous les choses ?

À À À À À À À À

À

Quelle

est l'attitude du chef d'établissement avec les élus et les représentants des personnels (transparence de l'information, prise en compte des suggestions ou critiques, hostilité, collaboration, etc) ?

À À À À À À À À

À

À-À **Encadrement des**

activités :

Pour

chacune des catégories citées, indiquez
si leur effectif vous paraît suffisant ou non dans ton
établissement. Si ce nombre est insuffisant, précisez
pourquoi et évaluez les besoins :

o

Prof (préciser la matière) :

o

CPE :

o

Documentalistes :

o

Copsy :

o

Surveillants :

o

Personnels TOS :

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

InfirmiÃres : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Assistants sociaux : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Personnels de direction : Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

Remarques

complÃ©mentairesÂ :

Â®Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Â

Â.Â **Enseignement :**

oÂ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

Y a-t-il un niveau qui vous paraÃt plus
particulierement en difficultÃ© et sur lequel
devraient porter des efforts spÃ©cifiques ? Lequel ?
Pourquoi ?

À®À À À À À À À À

À

oÀ À À À À À À À À

Les d'À©doublements existants vous paraissent-ils suffisants ? Si non, dans quelles matiÃ¨res et/ou dans quels niveaux faudrait-il les augmenter et pourquoi ?

À®À À À À À À À À

À

oÀ À À À À À À À À

Les effectifs par classe sont-ils trop À©levÃ©s ? Dans quel(s) niveau(x) en particulier ? PourquoiÀ ?

À®À À À À À À À À

À

oÀ À À À À À À À À

Avez-vous d'À©jÃ rÃ©flÃ©chi, seul(e) ou avec des collÃ¨gues, À des solutions particuliÃ¨res pour tenter de rÃ©soudre les difficultÃ©s de vos À©lÃ¨ves mais qui n'ont pas pu Ãªtre mises en place faute de moyens suffisants (heures de remÃ©diation, soutien, À©tudes surveillÃ©es, mÃ©thodologie, temps de concertation dans les À©quipes pÃ©dagogiques â€!) ? À®À À À À À À À À LesquellesÀ ?

À

À

À **Absentéisme**
des **Alèves** :

Est-ce
un problème dans votre établissement ? À

A
quoi est-il dû (désintéressant de l'école,
mauvaise intégration de l'élève dans
l'établissement, échec scolaire, mal-être de
l'adolescent, problème de transport, etc.) ?
À

Y
a-t-il une cellule d'écoute accessible à ces élèves
? À

À

À **Violence, drogue**
:

Ces
problèmes sont-ils importants dans votre établissement
? À

Dans

toutes les classes ?

Quelles

mesures seraient susceptibles d'améliorer les choses ?

Suggestions

ou commentaires :

Dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'école dans l'Yonne, quelles seraient les mesures qui, selon vous, devraient être prises dans votre établissement pour améliorer la réussite des élèves ?

Si une seule mesure devait être prise en faveur de votre établissement pour améliorer son fonctionnement, quelle devrait, selon vous, être cette mesure ? Pourquoi ?

Â-Â

Dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'École dans l'Yonne, quelles seraient les mesures qui, selon vous, devraient être prises au niveau du département (ou de l'académie) pour améliorer la réussite des élèves icaunais ?

Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â

Â

Â-Â

Parmi les propositions qu'il formule le SNES 89 privilégie la création d'outils favorisant la recherche concertée de solutions pertinentes et efficaces afin de remédier aux difficultés propres à chaque établissement.

Etes-vous, personnellement, favorable :

o-Â-Â-Â-Â-Â-Â-Â-Â-Â-Â

la venue d'intervenant(s) extérieur(s) (chercheurs en éducation par ex.) pour analyser avec les collègues les résultats aux examens, les taux de redoublements, etc., et les aider éventuellement à monter un projet d'établissement pour remédier aux difficultés cernées ?

Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â

Si non : pourquoi ? Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â Â-Â

À

oÀ Â Â Â Â Â Â Â Â Â

À des réunions régulières (par

exemple une par trimestre) avec des collègues d'établissements

ou d'écoles proches ? À À À À À À À À

À

Pourquoi ?

À À À À À À À À

À

Le

secrétariat départemental du SNES 89 a fait (un peu dans l'urgence !) des propositions pour améliorer le système éducatif dans l'Yonne (propositions diffusées sur la dernière page de la publication contenant des extraits du rapport de l'Inspection générale et reprises ci-dessous pour rappel). Merci de nous aider à affiner ces propositions en nous faisant part des remarques, critiques, suggestions, commentaires, etc, qu'elles vous inspirent (réponse sous chaque proposition ou réponse globale).

À À À À À À À

À

Un

grand merci d'avoir pris sur votre temps pour nous aider à élaborer une réflexion collective et construite au service de la profession !

Nous

vous adresserons la synthèse des réponses et le compte rendu de l'audience au ministère.

À

Les propositions du SNES 89

À

1. Mettre en œuvre une réelle « discrimination positive »

Le ministère doit élaborer un plan de rattrapage pour les lycées et les collèges de l'Yonne afin de baisser les effectifs par classe, mettre en place des dispositifs concertés de lutte pour la réussite des élèves, donner du temps de concertation aux équipes pédagogiques et du temps de formation aux personnels, assurer un meilleur encadrement éducatif, sanitaire et social, avoir une offre de formations diversifiée et plus développée, sans décalage avec les autres départements.

À À À

À

2. Améliorer la formation continue des personnels

La formation continue, en lien avec les recherches doit être repensée dans le sens d'une amélioration notable

- Transparence sur l'usage
des crédits de formation continue,

- Adaptation de l'offre
du plan de formation avec les besoins exprimés par les
personnels,

- Renforcement des possibilités
de formations communes écoles/colleges et
colleges/lycées.

- Renforcement des stages sur des
thèmes transversaux pour favoriser le travail en équipe

- Formation à l'usage
des TICE avec des charges pour les animateurs réseau.

- Renforcement des moyens et de la
formation des formateurs.

À À À

À

**3.
Disposer des outils favorisant la recherche concertée de
solutions pertinentes et efficaces**

Une

cellule doit être constituée qui collabore des outils statistiques permettant d'avoir dans un premier temps une image et ensuite une évolution des données nécessaires à l'appréhension et à la compréhension des difficultés du département.

À

Cela

passera notamment par l'étude :

- des cohortes d'élèves

- de l'orientation (vœux
omis, affectation proposée, affectation définitive)
des élèves

- du devenir des élèves
qui sortent du système scolaire public en cours de formation
(moment de l'année où ils quittent le système,
pour faire quoi, ce qu'ils sont devenus un an après, etc)

- des résultats aux tests
d'évaluation nationaux et notamment une analyse fine du
suivi des élèves ayant eu une scolarité
« chaotique » (sortie puis retour vers le
système scolaire, redoublement, etc)

À À À

À

Â

Cela

suppose aussi que soient régulièrem

-

crÃ©Ã©es des
cartographies

-

prÃ©sentÃ© aux
personnels, par des experts ad hoc, un bilan de ces Ã©tudes

-

dÃ©battu avec eux et avec
les autoritÃ©s locales compÃ©tentes (Ã©lus
politiques, services sociaux, â€¦) des pistes d'explication
et de remÃ©diation

Â®Â Â

Â

4.

PrÃ©venir et remÃ©dier aux situations d'Ã©chec

La

dÃ©tection et la prise en charge des Ã©lÃ©ves en
difficultÃ© (scolaire comme sociale ou familiale) doivent Ãªtre
amÃ©liorÃ©es et facilitÃ©es.

Â

Pour

cela, il est essentiel que :

- chaque collège du département dispose d'au moins une infirmière et d'un CPE à temps plein,
- 2 emplois de COPsy TZR soient créés pour assurer les remplacements de courtes et moyennes durées et que le temps de présence des COPsy dans les établissements soit augmenté par les créations de postes nécessaires.
- le nombre de postes d'assistante sociale scolaire soit doublé afin de mieux prendre en charge les élèves en difficulté scolaire et leur entourage
- la politique des ZEP soit relancée en constituant un conseil de zone.
- soient créées des commissions de suivi associant l'administration, les infirmières et Assistantes Sociales scolaires, les CPE, les COPsy, les Profs principaux pour apporter des réponses collectives aux élèves les plus en difficulté. Il convient aussi de donner des tâches de service à ces personnels pour qu'ils aient le temps de se réunir.
- soient organisées, en concertation avec les municipalités, les associations périscolaires, le Conseil Général, les fédérations de parents d'élèves, des actions d'aide aux devoirs, de formation des parents, etc.

-
soient mises en place des
actions culturelles avec les moyens nécessaires.

À

À

5. Impliquer les personnels

Il
faut redonner aux personnels l'envie d'être acteurs
de leur établissement en améliorant les procédures
de consultation démocratique

Les
ouvertures, fermetures, modifications des capacités d'accueil,
etc, des formations (séries, langues, sections, etc.) doivent
être réalisées après une réelle
concertation avec les personnels dans les établissements, dans
le département et au niveau académique, en toute
connaissance de cause, bien en amont du moment des décisions.
Les CA des EPLE et les CTPD doivent être consultés et
entendus. Les bassins, qui n'ont aucune limite
démocratique, doivent rester un lieu d'échanges
entre chefs d'établissement et en aucun cas un lieu de
décision.

À

À

6. Valoriser le service public

Les

atouts du service public doivent être valorisés, y compris par la presse, pour faire baisser le pourcentage d'élèves allant dans les établissements du privé et dans l'apprentissage.

À À À

À

7.

Solliciter un engagement fort des collectivités locales

Le

département doit s'engager davantage

-

Le budget de fonctionnement des collèges doit augmenter, les demandes de matériel supplémentaire auprès du Conseil Général doivent être adoptées par les C.A

-

Face aux difficultés sociales et comportementales de certains élèves, le nombre d'éducateurs doit augmenter.

À À À

À

La

région doit assumer son rôle et les conséquences

de ses décisions

-
Le budget de fonctionnement des lycées doit augmenter,

-
La gratuité des manuels doit être assurée en concertation avec tous les personnels sans alourdir leur charge de travail

-
Le fonctionnement des grandes cités scolaires doit être étudié et des solutions doivent être apportées pour assurer aux élèves une meilleure réussite.

-
L'équipement informatique des lycées doit être amélioré, notamment pour l'enseignement général.

À À À

À

" class="spip_mail">Répondre en ligne

ou

Télécharger (en cliquant dessus) le questionnaire ci-dessous et le renvoyer rempli comme pièce jointe par courriel au [SNES 89](#)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/rtf-a14e8.svg>

Questionnaire à compléter.

Et pour donner encore plus de poids à la démarche que nous avons entreprise pour obtenir un plan d'urgence pour l'Yonne, **il est essentiel que les personnels icaunais soient visibles et nombreux à la manifestation « Education » samedi 2 avril.**

– **Pensez à vous inscrire** ([par message en retour](#) ou sur la liste d'inscription qui sera affichée au panneau syndical SNES de votre établissement). Merci de le faire rapidement pour que nous puissions réserver les cars.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
